



Département
du Var

■
Arrondissement
de Toulon

■
Démocratie Locale
■

République Française
Mairie de La Seyne-sur-Mer

Conseil de Quartier OUEST
Salle du Centre Communal d'Action Sociale

Réunion plénière
du jeudi 11 février 2010

Étaient présents :

Pour le Conseil Municipal.-

Bernard TROUCHET, Adjoint au Maire, chargé des quartiers du secteur Ouest,
Claude ASTORE, Adjoint au Maire, chargé du domaine de l'urbanisme et des infrastructures,
Michel REYNIER, Adjoint au Maire, chargé du développement de la Démocratie Locale,
Martial LEROY, Adjoint au Maire, chargé des quartiers Centre-Est,
Christiane JAMBOU, Conseillère Municipale.

Pour les Conseillers.-

Lucienne ANNOT, **Hélène BERENGER**, **Colette BILARDU**, **André CAGNON**, **Gisèle CAGNON**, **Daniel CORIGLIANO**, **Fernand GASSAUX**, **Marie-claire GUILLIEN**, **Nicole HARANT**, **Emilienne MALNIS**, **Jean-Pierre MALNIS**, **Jean-Paul PICQ**, **Mireille PORTANIER**, **Francis POURCHIER**.

Étaient excusés :

Josette BEGNI, **Suzanne BESSONNE**, **Daniel BLECH**, **Pauline COOPER**, **Jocelyne DENIS**, **Danielle GY**, **Serge KAHN**, **Dominique LABOROI**, **Nicole LANATA**, **Josiane LARGUIER**, **Robert LARGUIER**, **Marie MERIC**, **Georges RICHARD**.

Participaient également à cette réunion :

Luc PALANGIE, Directeur Territorial,
Véronique PAVILLON, Secrétaire des Adjoints de Quartiers,
M. RODRIGUEZ, résident à La Seyne quartiers Ouest,

Bernard TROUCHET ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence. L'ordre du jour est consacré aux points suivants : transport, circulation, site de la Dominante, observations transmises par **Francis POURCHIER**, compte rendu des groupes de travail sur les balcons fleuris, la fête des quartiers, la fête des voisins.

Bernard TROUCHET désigne **Christiane JAMBOU**, Conseillère Municipale, pour suivre les dossiers traités par la Commission lien social.

Développement des lignes de bus

Il rappelle le contenu du dossier. La demande de développement des lignes de bus à de nouveau été transmise à **M. CHENEVARD**, président de la Commission des transports à la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée.

Le dossier devrait être étudié prochainement (se reporter au compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2009).

Action sur le circuit rustique d'activités physiques aménagé (CRAPA) de la Forêt de Janas

L'Adjoint au Maire signale les travaux réalisés sur le circuit : busage, écoulement des eaux, remise en état de la signalétique, parc de stationnement des véhicules. Une discussion s'installe dans l'assistance sur l'usage des installations et le partage des espaces forestiers.

Circulation Bd du 4 septembre et déplacement du marché forain

Bernard TROUCHET rappelle les propositions formulées par **Lucienne ANNOT** et **Dominique LABOROI** sur le déplacement du marché forain.

Il indique que les services communaux ont été saisis du traitement de ce dossier, des propositions ont été formulées. Celles-ci consistent à déplacer le marché forain vers le centre ville en assurant sa continuité avec le marché alimentaire. Le marché forain devrait donc être déplacé principalement vers la rue Hoche, en occupant les Places Martel Esprit et Bourradet et en se poursuivant rue République pour atteindre la place Laïk. Cette solution a pour avantage d'assurer la continuité des marchés, de reconquérir des places de stationnement boulevard du 4 septembre et de rendre à la circulation automobile cette voie. Elle permettrait de dessiner de manière harmonieuse cette entrée de ville.

La discussion s'installe parmi les participants. **Emilienne MALNIS** fait connaître sa satisfaction sur ces propositions et plusieurs conseillers de quartiers demandent des précisions sur les modifications qui seront apportées autour du boulevard du 4 septembre, notamment la salle de boxe sur l'aménagement du stationnement, sur le devenir des commerces de proximité (bar tabac, dépôt de presse, restauration rapide...). Il sera également fait observé que le marché sédentaire devra conserver et renforcer sa destination alimentaire.

Martial LEROY évoque également l'installation à proximité de l'hyper marché Auchan, d'une « halle aux produits frais » qui accueillera la production des maraîchers locaux. Il convient de noter que cette option retenue par la municipalité répond à une certaine demande. Plutôt que de voir installer à Six-Fours les Plages et à moins de cent mètres du terrain prévu, la ville a opté pour l'accueil de cette entreprise. Elle sera située à proximité immédiate du complexe sportif Léry et du rond point du 11 novembre 1918.

Daniel CORIGLIANO souhaite que les plages horaires des marchés soient abordées afin que celles-ci répondent aux besoins des chaland.

La discussion déborde sur d'autres aspects : élargissement de la voie longeant le complexe sportif Léry et donnant accès à l'autoroute, la création future de la sortie d'autoroute Six-Fours les Plages – Sanary.

La Dominante / Centre d'accueil et de loisirs sans hébergement

Nicole HARANT aborde ce sujet ; résidente de quartier ; elle exprime quelques soucis relatifs aux dégradations commises par des voyoux. Elle propose d'apporter une réponse citoyenne à ces difficultés.

Martial LEROY rappelle que les idées formulées par les résidents du quartier divergent des propositions retenues par la municipalité.

Claude ASTORE souligne qu'à la suite de ces incivilités, plusieurs élus se sont rendus sur place pour examiner d'une part la nature des dégâts et l'état des bâtiments et de la propriété en général.

Il précise que :

- des travaux ont été entrepris sur la clôture,
- l'entretien des espaces verts sera réalisé en régie, ainsi que l'élagage des platanes,
- les bâtiments seront mis en sécurité.

Il rassure les conseillers en indiquant que les bâtiments seront conservés et qu'aucun ne sera détruit.

Le logement du gardien fera l'objet d'une réhabilitation ; il aura pour mission de surveiller la propriété et d'assurer l'entretien courant. La conservation de cette propriété dans le patrimoine communal représente un investissement important dans le budget communal (pour mémoire 2 euros par m²). La propriété de la Dominante est un site remarquable qui doit être protégé, elle est constituée en partie d'espaces boisés classés. Il note également qu'avant de démolir il conviendra de s'assurer d'une constructibilité de nouveaux bâtiments. Les services de la ville basés actuellement dans la maison de maître sont installés dans des locaux présentant un état déplorable. Il énonce différents travaux qui seront à entreprendre. Enfin, il précise que la présence permanente d'un gardien devrait réduire les incivilités.

Bernard TROUCHET relate les activités multiples conduites sur cet espace, notamment celles des centres de loisirs et des classes techniques. Il démontre ainsi l'intérêt que la municipalité manifeste à son maintien.

Après un long débat sur la destination des locaux (création d'une Maison Intergénérationnelle de Quartier), **Claude ASTORE** précisera qu'il ne peut au nom de la municipalité s'engager sur un calendrier financier pour ce mandat. Il affirme sa volonté de conserver ce site dans le patrimoine communal.

Pour se rendre compte de la situation, **Francis POURCHIER** propose de tenir une séance de conseil de quartiers sur les lieux et ou de réaliser une visite sur le site.

Kiosque à musique

Francis POURCHIER demande la construction d'un kiosque à musique sur le parc de la Navale, destiné à accueillir les concerts de notre philharmonie seynoise.

Si cette proposition rencontre l'aval des élus, **Martial LEROY** expose qu'un projet d'équipement d'une scène (style antique) à proximité immédiate du pont levant est prévu. Un site éphémère sera dressé à cet effet et devrait accueillir des orphéons dans le cadre de « Chœurs en scène », du 6 au 13 juillet.

Profitant de cette annonce, **Daniel CORIGLIANO** souhaite que les bals du 14 juillet retrouvent leur caractère populaire d'antan. **Martial LEROY** se félicite des animations multiples offertes à tous les publics en présentant plusieurs spectacles musicaux sur différents espaces du port.

Il souligne que la programmation retenue cette année devrait répondre à la demande de notre conseiller de quartier.

Pont levant

André CAGNON interroge les élus sur l'ouverture au public du pont.

Martial LEROY indique que l'accès au pont s'effectuera au printemps.

Il indique, d'autre part, qu'un des chalets situé sur le parc de la Navale accueillera un point d'accueil tourisme.

Pour sa part, **Bernard TROUCHET** informe que la communauté d'agglomération mettra à la disposition du public une borne informatique où figureront les différents sites historiques de la Ville.

Travaux de voirie Av. Maréchal Juin

Daniel CORIGLIANO apprécie tout particulièrement les travaux de voirie réalisés (tronçon de piste cyclable) ; il souhaiterait toutefois que la ville s'attache à retirer de la voie les véhicules (en stationnement prolongé) situé devant la caserne des sapeurs pompiers.

En réponse à la demande d'installation d'aires de stationnement de deux roues en centre ville, Claude ASTORE indique que le matériel adéquat stocké au Services Techniques peut répondre aux demandes formulées. Toutefois, il n'y aura pas d'abris de vélos construits dans le centre ville, en raison du site « protégé », d'un mobilier urbain trop volumineux et d'un espace public utilisable réduit.

Brigade urbaine de proximité

Francis POURCHIER intervient sur la création de la Brigade Urbaine de proximité et décline quelques tâches qui pourraient lui être confiées.

Bernard TROUCHET indique qu'il s'agit, non pas d'une brigade, mais d'un nouveau service dénommé Gestion de Proximité Seynoise. Il est installé aux angles de la rue Taylor et Léon Blum et hébergé dans les locaux de la Maison de la Démocratie Locale. Il sera composé de cinq agents. Il fait, toutefois remarquer que les activités mentionnées par **Francis POURCHIER** n'entrent pas dans le cadre de leurs prérogatives. Il rappelle que pour répondre à des demandes de travaux de petit entretien sur la voie publique, la ville a procédé à une remunicipalisation de service et des corps de métier. Il cite que la ville sera amenée à réactiver la brigade environnement. Il est difficile de mettre en œuvre une politique de prévention de proximité ; les problèmes soulignés présentent des aspects liés à l'incivilité et au non respect d'autrui.

La discussion s'installe parmi les participants autour de problématiques de travaux de voirie. Certains conseillers dénoncent des pratiques anciennes liées à une urbanisation importante des quartiers ; ils relèvent les problèmes d'écoulement pluvial autour de l'Avenue du Docteur Mazen. Cette problématique particulière dans ce quartier s'est aggravée après la construction de l'immeuble les Tourelles.

Ateliers CPM

Claude ASTORE rappelle le projet d'aménagement de cet atelier ; il comprendra notamment un complexe cinématographique, des galeries marchandes qui accueilleront des enseignes marchandes nouvelles sur la Cité. De même un espace muséographique est prévu. Nous

avons privilégié la conservation de l'architecture de ce bâtiment (construction métallique Eiffel) et les briques rouges.

[Daniel CORIGLIANO](#) évoque la situation de la salle Apollinaire, salle de cinéma indigne d'une ville de 60 000 habitants.

[Claude ASTORE](#) rappelle le caractère juridique de cette salle, la ville est locataire. Le bail commercial est en cours de renégociation. La nouvelle offre locative apparaît disproportionnée. Le bail commercial passerait de 1 300 euros à 8 000 euros.

[Antennes téléphoniques](#)

[Colette BILARDU](#) rappelle son intervention lors des précédentes réunions sur le remplacement de l'antenne de réception hertzienne située sur le CCAS. Elle demande les suites que la ville compte réserver à ce sujet. [Claude ASTORE](#) entend la demande mais rappelle la politique de la téléphonie des entreprises nationales qui consiste à installer une antenne puissante ou à démultiplier celle-ci avec un rayonnement de moindre de couverture. Il indique que dans le cadre de sa délégation il ne peut maîtriser. [Colette BILARDU](#) insiste sur la politique de précaution qu'il convient d'observer. Elle fera observer que si aucune disposition particulière de mesure de préservation n'était prise, les citoyens seynois seront appelés à manifester.

[Lucienne ANNOT](#) évoque le projet immobilier prévu sur les anciennes parcelles accueillant le chenil de Gavet. L'arrêté de démolition des installations a été affiché, seule la ferme serait conservée.

[Claude ASTORE](#) confirme ce programme immobilier ; la ferme ne continuera plus son exploitation actuelle ; elle conservera notamment une capacité d'accueil de neuf animaux. On peut affirmer que cette activité est appelée à disparaître.

[André CAGNON](#) note que l'antenne téléphonique devrait également disparaître dans le cadre de l'opération.

[Balcons fleuris](#)

[Bernard TROUCHET](#) indique que ce dossier sera suivi par [Christiane JAMBOU](#). Une réunion de l'ensemble des commissions lien social des quartiers se réunira pour examiner certains aspects.

[Fête des voisins et Festinades](#)

La ville apportera son concours et son soutien à ces manifestations.

Dans le cadre de sa délégation municipale, [Christiane JAMBOU](#), Conseillère Municipale, sera également chargée, du suivi de ce dossier.

[Lucienne ANNOT](#) soulève les aspects de la diffusion de l'information touristique.

[Martial LEROY](#) apportera quelques commentaires qui précisent l'action municipale en la matière et notamment celle liée à l'accueil des navires de croisière. A ce sujet, il précise qu'un petit train transfèrera vers la ville les croisiéristes. Ceci ramène également aux informations communiquées précédemment par [Bernard TROUCHET](#).

La séance est levée, il est 20 H 15.